

*Article 43 du Règlement***LES AFFAIRES URBAINES****LE PROJET DES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente. Il s'agit du projet de construction de plusieurs millions de dollars étudié par le comité permanent des finances nationales de l'autre endroit et qui préoccupe également les députés à la Chambre depuis quelque temps.

M. Bill Perks, vice-président de la Commission de la capitale nationale, a fait la déclaration suivante à la fin de 1974, lorsque le projet des Terrasses de la Chaudière fut présenté au comité d'urbanisme de la CCN:

On n'a pas demandé au comité si ce projet était approprié, on s'est contenté de nous faire rafistoler un projet qui était un fait accompli.

Je propose donc, appuyée par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines explique à l'appel des motions comment le projet Campeau pouvait être un fait accompli en 1974, alors que l'avoire de la société Campeau dans le quadrilatère de six rues à l'ouest se limitait à une option d'achat de \$100,000 sur l'une des propriétés situées à un angle du secteur en question, et qu'il explique quel rôle ont joué certains ministres dans cette transaction qui est devenue un fait accompli plus d'un an et demi avant la signature du contrat.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Pour qu'une motion de ce genre soit débattue à ce moment-ci, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE**LA RÉDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE DESTINÉE AU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je voudrais, à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité, obtenir le consentement unanime de la Chambre au sujet de la motion que je présente aux termes de l'article 43 du Règlement. Parmi les réductions budgétaires annoncées le 8 septembre par le président du Conseil du Trésor (M. Andras) on note que le financement du Programme canadien d'isolation des maisons a été amputé de quelque 110 millions de dollars; on isolera donc moins de maisons canadiennes cet automne et cet hiver, ce qui fera augmenter la consommation de pétrole et de gaz naturel. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit prié d'expliquer à la Chambre ce rejet flagrant de sa politique, et de fournir à la Chambre toutes les prévisions qu'aura pu établir son ministère quant aux coûts additionnels pour l'économie entraînés tant par la perte d'emplois que par la consommation accrue des combustibles fossiles à la suite de l'anéantissement du programme d'isolation des maisons.

M. l'Orateur: On ne peut mettre une telle motion en délibération qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES**LE PROJET DES TERRASSES DE LA CHAUDIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je soulève une question urgente et importante étant donné qu'un député siégeant de l'autre côté de la Chambre a refusé d'étudier la motion du député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott).

On a posé maintes fois des questions à la Chambre sur le projet des Terrasses de la Chaudière dans lequel le gouvernement a littéralement gaspillé les deniers publics. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) a toujours prétendu qu'il s'agissait d'un bon placement. Maintenant que le comité sénatorial des finances nationales, après avoir étudié le problème à fond, en est arrivé à la conclusion que le gouvernement y avait laissé sa chemise, il est temps que la Chambre fasse le nécessaire pour que l'on connaisse le fin mot de cette histoire. Aussi, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que, étant donné que, d'après le rapport du comité sénatorial des finances intitulé «Le programme du logement du ministère des Travaux publics», la décision semble avoir été motivée par des considérations qui ne sont pas uniquement d'ordre économique, la Chambre demande la création d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier les méthodes d'acquisition et surtout les négociations et les accords qui ont débouché sur le contrat de location-achat du complexe des Terrasses de la Chaudière à Hull.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1112)

LA SÉCURITÉ NATIONALE**LE DOSSIER «CARTE BLANCHE» DE LA GRC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité, à savoir qu'il existerait à la GRC un dossier très secret «Carte Blanche» portant le numéro D929-2-32-6-2-1, ainsi que des télex internes datés du 25 novembre 1971 et du 8 décembre 1971. Je demande la permission de la Chambre de présenter la motion suivante:

Que le solliciteur général confirme ou infirme immédiatement l'authenticité de ces télex, qu'il explique pourquoi aucune mesure ne semble avoir été prise pour donner suite aux renseignements très sérieux qui ont été découverts au sujet d'espionnage et, enfin, qu'il nous dise si, oui ou non le télex du 8 décembre 1971 révèle le manque de confiance des services de sécurité de la GRC à l'égard du gouvernement fédéral du fait qu'il y est déclaré que Jean-Pierre Mongeau fournissait au ministre des affaires culturelles du gouvernement libéral du Québec de l'époque des renseignements au sujet du Parti québécois, alors même qu'il travaillait avec le secrétaire principal du premier ministre, Marc Lalonde, et le solliciteur général de l'époque, le député de Dollard.